

REPUBLIQUE FRANÇAISE



**Arrêté n° 2024 / 7885**

Direction des Finances  
Service stratégie financière et programmation

**Arrêté relatif** à la souscription d'un prêt à taux fixe auprès de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes.

**Le Président du Département de l'Isère**

Vu les articles L3131-2 alinéa 4°, L3211-1 et L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental, prise en séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu l'arrêté n° 2024-6455 relatif aux attributions de la direction des finances et portant délégation de signatures ;

Vu l'offre de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes ;

Sur proposition de la Directrice générale des services ;

**Arrête :**

**Article 1 :** Pour financer le programme d'investissements 2024, le Conseil départemental de l'Isère décide de contracter auprès de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes, un prêt à taux fixe d'un montant de 20 000 000 euros sur une durée totale de 20 ans.

**Article 2 :** Les caractéristiques générales de ce prêt sont les suivantes :

montant : 20 000 000 €,

conditions financières : taux fixe maximum : 3.60 % basé sur le swap EUR6m / 10 ans + 0.90 % (soit un taux indicatif de 3.28 % en date du 8/11/2024 à 11h00),

durée d'amortissement du capital : 20 ans,

base de calcul des intérêts : 30 / 360,

amortissement du capital : linéaire,

périodicité : trimestrielle,

date de versement des fonds : en une seule fois au plus tard le 16/12/2024,

remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée conformément au contrat de financement,


Commission d'engagement : 0.04 % du montant du financement soit 8 000 euros.

**Article 3** : Monsieur le Président du Conseil départemental autorise Madame Nelly Dagon, Directrice des finances, à signer le contrat de prêt et l'habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

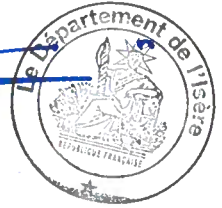
Fait à Grenoble, le

04 DEC. 2024

Le Président du Département de l'Isère



Jean-Pierre Barbier



REPUBLIQUE FRANÇAISE



**Arrêté n° 2024 / 7893**

Direction des Finances  
Service stratégie financière et programmation

**Arrêté relatif** à la souscription d'un prêt à taux variable de la Banque Franco-Allemande SAAR<sup>LB</sup>

**Le Président du Département de l'Isère**

Vu les articles L3131-2 alinéa 4°, L3211-1 et L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental, prise en séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu l'arrêté n° 2024-6455 relatif aux attributions de la direction des finances et portant délégation de signatures ;

Vu l'offre de la Banque Franco-Allemande SAAR<sup>LB</sup> ;

Sur proposition de la Directrice générale des services ;

**Arrête :**

**Article 1 :** Pour financer le programme d'investissements 2024, le Conseil départemental de l'Isère décide de contracter auprès de la Banque Franco-Allemande SAAR<sup>LB</sup>, un prêt à taux variable d'un montant de 5 000 000 euros sur une durée totale de 20 ans.

**Article 2 :** Les caractéristiques générales de ce prêt sont les suivantes :

montant : 5 000 000 €,

taux d'intérêts : EURIBOR 3 mois (non flooré) + 0,87 % étant précisé que dans le cas où le taux d'intérêt résultant de ce calcul est inférieur à zéro, le taux d'intérêt appliqué sera réputé égal à zéro,

durée d'amortissement du capital : 20 ans,

base de calcul des intérêts : 30 / 360,

amortissement du capital : linéaire,

périodicité : trimestrielle,

commission : 0.10 %, soit 5 000 €.

**Article 3** : Monsieur le Président du Conseil départemental autorise ~~Madame Nelly Dagron~~, Directrice des finances, à signer le contrat de prêt et l'habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Grenoble, le **04 DEC. 2024**

Le Président du Département de l'Isère

  
Jean-Pierre Barbier

